

## Compte-rendu du Café-culture du 13 juin 2009

### “ACCESSIBILITE DES LIEUX CULTURELS

LE CAS PARTICULIER DE L'ACCES AU SPECTACLE VIVANT POUR LES PERSONNES DEFICIENTES  
SENSORIELLES”

Informations sur l'évènement	
Date du Café Culture	13 juin 2009
Thème	Accessibilité des lieux culturels
Lieu	Café de l'opéra
Organisateur / Animateur	Agnès Weill
Intervenants	Andrée Pascaud, directrice des Relations Publiques au Théâtre National de Strasbourg / Jean-Claude Heim, association « L'art au-delà du regard » / Anne-Laure Weill, association APIEDA (Association Pour l'Intégration des Enfants Déficients Auditifs).
Nombre de participants	25

Huit millions de nos concitoyens sont concernés par des déficiences sensorielles qui affectent leur vie sociale de façon importante et notamment leurs pratiques culturelles. L'accès au spectacle vivant - qu'il s'agisse de théâtre, de café-théâtre, de danse, de cirque - leur est difficile sans dispositifs adaptés de sur-titrage ou d'audio-description.

#### 1- La politique actuelle du TNS en matière d'accessibilité :

. Audio description : le TNS propose des spectacles avec audio description depuis 2000. Le choix des spectacles audio décrits est fait avec les membres de l'association « L'art au-delà du regard ». Le TNS assure l'intégralité de l'organisation de l'audio-description. Trois personnes se relaient pour assurer l'audio description en « direct ». L'avantage de cette formule est la réduction des coûts et donc la possibilité de proposer plus de spectacles audio décrits chaque saison.

. Sur-titrage : le TNS propose également des spectacles sur titrés en français à destination des personnes sourdes et malentendantes. Ici aussi, la totalité de la prestation est assurée par le TNS.

Attente du TNS : Andrée Pascaud aimerait plus de représentativité de la part des associations de personnes sourdes mais il faut tenir compte de la spécificité de ce handicap : clivage des associations autour du débat langue des signes française /oralisme et faible engagement associatif des personnes devenues sourdes ou frappées d'hypocousie due à l'âge. En fait il ne semble pas juste de mesurer l'impact du sur titrage aux seules réactions des personnes sourdes pense Anne-Laure Weill : celles-ci n'ont aucune raison de se manifester spontanément lors de leur venue au théâtre (et leur handicap ne se voit pas) ;

l'impact est à mesurer au-delà de cette population et notamment auprès des personnes non francophones désirant fréquenter le TNS.

## **2- Comment élargir cette démarche à d'autres lieux de diffusion du spectacle vivant de notre région ?**

On peut se demander pourquoi le TNS est la seule institution à proposer des spectacles accessibles aux personnes déficientes sensorielles et quelles pourraient être les incitations à mettre en œuvre afin d'inciter d'autres lieux de diffusion.

Il est clair que la démarche du TNS n'est pas une démarche relevant de « la charité chrétienne ». L'équipe chargée de l'audio description y voit un formidable défi et une expérience passionnante en parfaite adéquation avec l'essence même du spectacle vivant.

De l'avis du Conseil Général du Bas Rhin (intervention de Mme Dominique Hug) il serait tout à fait envisageable de lier, dans les cahiers de charges des lieux conventionnés par cette collectivité territoriale, accessibilité et incitations financières. Tout est affaire de volonté politique...

## **3- Propositions concrètes pour la saison à venir :**

Il ressort des échanges que l'information et la communication autour des initiatives en matière d'accessibilité peuvent être améliorées :

- information des réseaux associatifs et des réseaux sociaux. Il est à noter que les jeunes adultes sourds se sont emparés d'Internet et que les informations y sont très bien relayées,

- information du grand public car les surtitrages concernent des publics bien au-delà de la seule surdité (migrants et non-francophone notamment),

- information auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (affichage par exemple),

- information dans la boutique Culture.

L'association « L'art au-delà du regard » par le biais de Jean-Claude Heim souhaite ardemment que l'Opéra du Rhin propose des spectacles audio décrits.

Pour la saison 2009/2010 il est proposé de recenser sur un site (celui de la ville de Strasbourg est évoqué) les spectacles bénéficiant de dispositifs d'accessibilité ainsi que les spectacles facilement compréhensibles sans ces dispositifs. On pense notamment au cirque et à la danse pour les personnes sourdes.